RÉPUBLIQUE FRANÇAISE olivier.chateau Signé

CS n° 331/AQ/2026

Nouméa, le 20 août 2026

Objet : traitement et rénovation des revêtements muraux de la Plateforme Humide Expérimentale (PHE) de l'Aquarium.

Affaire suivie par : Sylvain GOVAN

CAHIER DES CHARGES EN VUE D'UNE CONSULTATION OUVERTE POUR LE TRAITEMENT ET LA RÉNOVATION DES REVÊTEMENTS MURAUX DE LA PLATEFORME HUMIDE EXPÉRIMENTALE (PHE)

I/ Présentation et contexte

La Plateforme Humide Expérimentale (PHE) de l'Aquarium des lagons est un espace technique aquacole soumis à une humidité élevée, à des projections d'eau (eau douce et eau de mer) et à des opérations quotidiennes de nettoyage. Les revêtements muraux de plusieurs secteurs présentent aujourd'hui des dégradations qui justifient leur rénovation et la mise en œuvre d'une protection durable.

L'opération a pour objectif de disposer de parois résistantes, durables, facilement nettoyables et compatibles avec les contraintes d'exploitation de la PHE, tout en maintenant autant que possible le fonctionnement des installations pendant le chantier.

II/ Objet et périmètre de la commande

La présente consultation a pour objet la préparation des supports, la fourniture et la mise en œuvre d'un système complet de rénovation et de protection des surfaces murales verticales repérées sur le plan joint en annexe A.

Le périmètre de base obligatoire comprend deux secteurs :

- Zone n° 1 – salles techniques : ensemble de trois salles techniques, pour une surface murale estimative d'environ 115 m².
- Zone n° 2 – zone ouverte attenante aux salles techniques : surface murale estimative d'environ 110 m².

La surface totale indicative est ainsi estimée à environ 225 m². Les zones repérées en orange sur le plan (annexe A) correspondent aux ouvrages concernés. Les métrés sont fournis à titre indicatif : chaque candidat doit les vérifier lors de la visite obligatoire et établir son offre sur la base de ses propres constatations.

Syndicat mixte « Aquarium de Nouméa et de la province Sud »
61, Promenade Roger Laroque - Anse-Vata – BP 8185-98 807 Nouméa Cedex
Tél. (687) 26-27-31 – Fax. (687) 26-17-93

Le périmètre de base comprend notamment :

- l'installation, la protection et le repli du chantier ;
- la protection des bassins, équipements, réseaux, circulations et ouvrages maintenus en service ;
- la dépose, le décapage ou la préparation des revêtements existants selon la solution retenue ;
- la préparation, les réparations localisées et les reprises nécessaires des supports ;
- le traitement des points singuliers, raccordements, angles, retours, joints et traversées concernés par le système proposé ;
- la fourniture et la mise en œuvre du système complet de protection et de finition ;
- les contrôles, essais ou vérifications prévus par le procédé retenu ;
- les finitions, le nettoyage complet, l'évacuation des déchets et la remise en état des zones d'intervention.

Sont exclus les travaux de modification structurelle des bâtiments, bassins, réseaux et équipements techniques, sauf protections, déposes-reposes ponctuelles ou adaptations expressément nécessaires à la réalisation du périmètre ci-dessus et intégrées à l'offre. Tout besoin complémentaire identifié lors de la visite doit être signalé et chiffré avant la remise de l'offre.

Aucune prestation optionnelle n'est demandée. Toute prestation indispensable à la bonne exécution, à la continuité ou à la pérennité de la solution principale proposée doit être incluse dans le prix de base.

Solutions techniques : le candidat est libre de proposer le procédé qu'il estime le plus adapté, sous réserve du respect des performances minimales du présent cahier des charges. Il doit identifier une solution principale complète, qui seule sera prise en compte pour le classement. Une solution alternative peut être proposée séparément et chiffrée distinctement ; elle ne sera pas intégrée au classement.

Allotissement : commande unique portant sur l'ensemble des zones décrites ci-dessus.

III/ Prescriptions et exigences particulières

A/ Reconnaissance et préparation des supports

Avant mise en œuvre, l'entreprise devra apprécier l'état des supports et vérifier la compatibilité du procédé proposé avec les conditions réelles du site :

- identifier la nature des supports et des revêtements existants, leur adhérence, leur état de surface et les zones dégradées ;
- apprécier l'humidité des supports et préciser les conditions admissibles pour le procédé proposé ;
- prévoir les opérations de nettoyage, dégraissage, décapage, ponçage, préparation mécanique ou chimique nécessaires ;
- réparer les défauts localisés, reprises de planéité, fissurations non structurelles, épaufrures ou défauts d'adhérence compatibles avec le périmètre ;
- mettre en œuvre les primaires, systèmes d'accrochage, traitements ou couches préparatoires nécessaires à la solution retenue ;
- signaler avant travaux toute pathologie, infiltration active, désordre structurel ou condition du support incompatible avec une exécution durable.

B/ Performances minimales du système proposé

La solution principale doit constituer un système cohérent, prévu par son fabricant ou conçu pour l'usage proposé, et présenter des performances adaptées à un environnement technique aquacole fortement humide :

- absence de toxicité pour la vie aquatique ;
- résistance durable à l'humidité élevée, aux projections d'eau et aux nettoyages fréquents ;
- adhérence et stabilité compatibles avec les supports existants après préparation ;
- résistance mécanique adaptée à un local technique exploité ;
- surface finie continue, facilement nettoyable et limitant les zones de rétention d'eau ou de salissures ;
- traitement cohérent des angles, retours, joints, raccords et traversées afin d'éviter les points faibles du système ;
- compatibilité avec les produits et pratiques courantes de nettoyage de l'établissement, qui pourront être précisés lors de la visite ;
- possibilité d'entretien et de réparation localisée, lorsque le procédé le permet.

Le candidat précisera obligatoirement dans sa note technique :

- la nature et la composition des matériaux et produits utilisés ;
- les conditions de préparation et d'humidité admissibles du support ;
- les temps de séchage, polymérisation ou remise en service ;
- la durée de vie indicative dans les conditions décrites, les conditions d'entretien et les éventuelles modalités de réparation.

C/ Contraintes d'exploitation, protection du milieu et sécurité du chantier

La PHE demeurera en activité pendant les travaux. L'entreprise devra organiser ses interventions par zones ou secteurs afin de limiter les perturbations et de préserver les installations, les animaux et les conditions de fonctionnement de l'Aquarium. Il s'agira notamment de :

- maintenir autant que possible les accès aux bassins, équipements de filtration, réseaux hydrauliques, alimentations en eau et équipements techniques ;
- identifier dans l'offre toute coupure, indisponibilité ou neutralisation temporaire nécessaire et en préciser la durée ; aucune interruption ne pourra intervenir sans validation préalable de l'Aquarium ;
- mettre en place les confinements, protections, captations ou dispositifs nécessaires pour empêcher l'introduction de poussières, déchets, produits, eaux de lavage ou autres contaminants dans les bassins et circuits d'eau ;
- organiser l'application, la ventilation, le séchage et la remise en service conformément aux prescriptions des produits et à la sécurité du site ;
- assurer le balisage, la propreté et la sécurisation permanente des zones de chantier et des circulations ;
- évacuer les déchets, résidus, emballages et effluents de chantier vers les filières adaptées ; aucun rejet ne devra être réalisé dans les bassins ou réseaux aquacoles ;
- respecter les consignes de sécurité, d'hygiène, d'accès et d'exploitation communiquées par l'Aquarium.

Le planning prévisionnel remis avec l'offre devra décrire les phases successives, les zones concernées, les temps de préparation, d'application et de séchage ainsi que les éventuelles contraintes imposées à l'exploitation.

D/ Finition, contrôle et réception

La finition devra être homogène, sans décollement, cloquage, manque, défaut d'adhérence ou discontinuité visible du système.
Les teintes, aspects ou finitions seront soumis à validation de l'Aquarium avant généralisation.
Les contrôles prescrits par le fabricant ou nécessaires à la vérification de la bonne mise en œuvre seront réalisés et tracés.
Une visite contradictoire de fin de travaux sera organisée ; les réserves éventuelles seront levées avant réception définitive.

E/ Documents à remettre en fin d'intervention

Les documents à remettre en fin d'intervention incluant :

- les fiches techniques des produits mis en œuvre ;
- les consignes de nettoyage, d'entretien et de réparation du revêtement ;
- les conditions et durées de garantie applicables.

F/ Documents et informations mis à disposition

- Annexe A : plan de repérage des parois murales concernées par les travaux.
- Annexe B : attestation de visite du site.

Le plan est fourni dans l'état des informations disponibles. Les zones orange facilitent le repérage, mais ne dispensent pas le candidat de vérifier sur place les surfaces, les supports, les accès et les contraintes visibles. Toute réserve liée à une condition observable lors de la visite doit être formulée dans l'offre.

IV/ Conditions particulières d'exécution

Lieu d'exécution : Plateforme Humide Expérimentale – Aquarium des lagons, Nouméa.
Démarrage : après notification du document de commande et réunion de lancement.
Délai global : à proposer par le candidat dans son offre.
Phasage : obligatoire, par secteurs, avec maintien de l'exploitation.
Visite des lieux : obligatoire, sur rendez-vous auprès de Sylvain GOVAN – sylvain.govan@aquarium.nc.
Sous-traitance : à déclarer dans l'offre ; les prestations sous-traitées et les intervenants concernés doivent être identifiés.
Contraintes particulières : site technique en activité, coactivité, humidité permanente, protection impérative des bassins, réseaux et équipements.
Les métrés et contraintes visibles sont réputés avoir été vérifiés par le candidat lors de la visite. Une différence portant sur une condition visible ou normalement vérifiable avant remise de l'offre ne pourra, à elle seule, justifier un coût supplémentaire après attribution. Les conditions cachées ou non raisonnablement décelables lors de la visite sont traitées, le cas échéant, dans le cadre du document de commande.

V/ Présentation financière

La proposition financière doit permettre une comparaison complète du périmètre obligatoire. Elle fait apparaître :

- le montant total hors taxes (HT), le ou les taux de TGC applicables, le montant de la TGC et le montant total TTC ;
- la surface retenue par l'entreprise après vérification lors de la visite ;
- un détail par zone et par poste : installation/protections, préparation des supports, réparations, système de revêtement, finitions, contrôles, nettoyage et évacuation des déchets ;
- les quantités et prix unitaires utiles à la compréhension du prix, notamment un prix indicatif au m² pour les principaux postes ;
- l'ensemble des frais nécessaires à l'exécution complète de la prestation ;
- le chiffrage séparé de toute solution alternative éventuellement proposée.

Forme du prix : forfaitaire pour l'intégralité du périmètre obligatoire, établi après vérification des métrés.

Caractère du prix : ferme, sauf stipulation contraire du document de commande.

Montant retenu pour la comparaison du critère prix : montant total HT de la solution principale couvrant le périmètre obligatoire. Aucun coût supplémentaire ne pourra être engagé sans commande ou accord écrit préalable de l'Aquarium.

VI/ Présentation et contenu de l'offre

L'offre devra comprendre au minimum :

- un devis détaillé, daté et signé, indiquant le montant HT, les taxes applicables et le montant TTC ;
- une note technique répondant au présent cahier des charges et identifiant clairement la solution principale proposée ;
- les fiches techniques des produits et matériaux proposés ;
- la description détaillée de la préparation des supports, du procédé de mise en œuvre, des points singuliers et des contrôles prévus ;
- un planning détaillé précisant le délai de démarrage, la durée globale, le phasage par zones, les temps de séchage et les contraintes éventuelles pour l'exploitation ;
- les moyens humains et matériels prévus pour le chantier ;
- les conditions de garantie, d'entretien, de nettoyage et de réparation de la solution proposée ;
- des références récentes de travaux comparables en environnement humide ou technique, utilisées pour apprécier la capacité de l'entreprise mais non notées en tant que critère autonome ;
- un extrait Kbis de moins de trois mois ou document équivalent justifiant l'immatriculation ;
- les attestations d'assurance professionnelle et, lorsqu'elle est applicable au type de travaux proposé, l'assurance construction correspondante ;
- l'identification des sous-traitants éventuels et la nature des prestations concernées ;

- l'attestation de visite signée ;
- le présent cahier des charges daté et signé avec la mention « lu et accepté ».

Durée minimale de validité de l'offre : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

VII/ Critères, sous-critères et méthode d'analyse

Les offres recevables seront analysées et classées sur la base de la solution principale proposée, selon les critères ci-dessous. Les références générales de l'entreprise sont examinées au titre de sa capacité à exécuter la commande et ne font pas l'objet d'une note autonome.

Pour les critères qualitatifs, chaque sous-critère est apprécié sur une échelle de 0 à 5 : 0 = absent ou inacceptable ; 1 = très insuffisant ; 2 = insuffisant ; 3 = satisfaisant ; 4 = bon ; 5 = très bon. Les points obtenus correspondent au score attribué rapporté au nombre maximum de points du sous-critère. La même méthode est appliquée à tous les candidats.

Critère	Sous-critères / éléments appréciés	Pondération	Éléments attendus / méthode
Valeur technique et méthodologie	Adaptation et performances du système proposé : **15 pts** ; préparation des supports et traitement des points singuliers : **10 pts** ; méthodologie d'exécution et contrôles qualité : **10 pts** ; protections, coactivité et maintien en exploitation : **10 pts**	**45 %**	Mémoire technique, fiches produits, FDS, documents techniques et méthode
Prix	Montant total HT de la solution principale couvrant l'intégralité du périmètre obligatoire	**35 %**	Note = 35 × montant HT de l'offre recevable la moins élevée ÷ montant HT de l'offre analysée
Délai et phasage	Durée globale : **4 pts** ; pertinence du phasage et limitation des interruptions : **4 pts** ; délai de mobilisation / démarrage : **2 pts**	**10 %**	Planning détaillé et cohérence avec le maintien de l'exploitation
Durabilité, garanties et facilité d'entretien	Durée de vie et maintien des performances : **4 pts** ; garanties fabricant / entreprise : **3 pts** ; entretien, nettoyabilité et réparabilité : **3 pts**	**10 %**	Données techniques, garanties et prescriptions d'entretien
TOTAL		**100 %**	

VIII/ Questions, visite et égalité d'information

La visite du site est obligatoire avant la remise de l'offre.

Prise de rendez-vous : Sylvain GOVAN – Chef du service aquariologie et maintenance – sylvain.govan@aquarium.nc.

Date limite pour les questions : mercredi 9 septembre 2026 à 18 h, heure de Nouméa

Toute information ou précision utile à la préparation des offres sera communiquée dans les mêmes conditions à l'ensemble des candidats concernés. Si une précision ou une modification du dossier modifie sensiblement les conditions de réponse, la date limite pourra être reportée dans les mêmes conditions pour tous.

IX/ Remise des offres

Date et heure limites : mercredi 16 septembre 2026 à 18 h, heure de Nouméa, délai de rigueur.

Mode de transmission : courriel à l'adresse suivante : secretaire@aquarium.nc

Objet du message / référence : [CC n° …/AQ/2026 – Rénovation murs PHE – raison sociale]

Toute offre reçue après la date et l'heure limites pourra être écartée. Lorsqu'une offre présente une omission, une imprécision ou une ambiguïté, l'Aquarium pourra demander une précision ou, lorsque cela est possible, une régularisation formelle, à condition de respecter l'égalité de traitement et de ne pas modifier substantiellement le prix, le calendrier ou les caractéristiques essentielles de l'offre.

Les offres ne sont pas rémunérées. L'Aquarium se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la consultation pour un motif d'intérêt de l'établissement dûment tracé.

X/ Conditions générales de commande et de règlement

Aucune prestation, fourniture, fabrication ou intervention ne devra commencer avant l'engagement comptable de la dépense et la notification du document de commande approprié (bon de commande, lettre de commande ou contrat).

Le paiement interviendra après constatation du service fait. Les éventuelles modalités d'avance, d'acomptes, de pénalités, de garantie ou de retenue seront précisées dans le document de commande.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette demande.

Le direc

20/08/2026
Signé électroniquement par
Olivier
CHATEAU
Directeur
aquarium des lagons
Nouvelle-Calédonie

Olivier

Le soumissionnaire déclare avoir pris connaissance du présent cahier des charges et de ses annexes et s'engage, en cas d'attribution, à exécuter la commande conformément à son offre et au document de commande notifié.

Le soumissionnaire

Nom / raison sociale :

Nom et qualité du signataire :

À , le

Mention manuscrite : « lu et accepté »

Signature et cachet :

ANNEXE A – Plan de repérage des parois murales concernées

Les zones surlignées en orange correspondent aux surfaces murales faisant l'objet de la consultation. Le plan est indicatif ; les métrés, l'état des supports et les conditions d'accès doivent être vérifiés lors de la visite obligatoire.

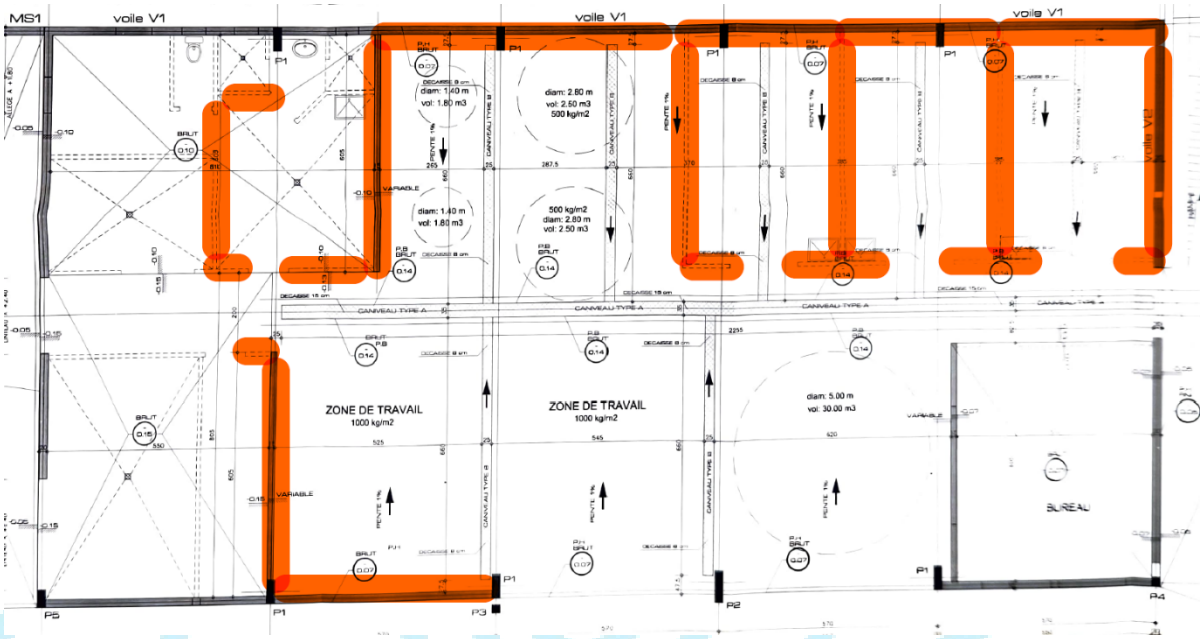

Surface totale indicative : environ 225 m² de parois murales verticales.

ANNEXE B – Attestation de visite obligatoire

Consultation : traitement et rénovation des revêtements muraux de la Plateforme Humide Expérimentale (PHE).

Référence : [CC n° 331/AQ/2026]

Je soussigné(e), représentant l'entreprise :

Raison sociale : .....

Nom et fonction : .....

atteste avoir effectué la visite obligatoire de la Plateforme Humide Expérimentale et avoir pu prendre connaissance des zones à traiter, des accès, de l'état visible des supports et des principales contraintes d'exploitation nécessaires à l'établissement de l'offre.

Pour l'entreprise

Nom :

Date :

Signature :